

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mardi 22 novembre 2016 à 20 h 30

Sont présents : Mickaël ARANDA, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Brigitte DAVID, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Marcel DUFOUR, Norbert LAMBEY, Gaëtan MOISSON

Régis BIDAULT a donné pouvoir à Blandine GROS.

Christian BOSCH a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Jean-Paul CAVARD a donné pouvoir à Françoise MARIZY.

Alexandre CRETIAUX a donné pouvoir à Sylvie GAY.

Marcel DUFOUR a donné pouvoir à Mickaël ARANDA.

Gaëtan MOISSON a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Après la démission de Mme Corinne MENEGHETTI, Mme le Maire indique avoir sollicité M. Cédric MARECHAL qui a renoncé à son poste de conseiller municipal. Elle accueille par conséquent Mme Brigitte DAVID.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2016 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2016 est approuvé, avec 16 voix pour et deux abstentions.

- **Eclairage public - Modification des conditions d'éclairage nocturne :**

Mme le Maire explique que l'éclairage public relève de son pouvoir de police. Elle indique également que la Commission Développement Durable a proposé de couper l'éclairage public de 0 h à 5 h 30.

M. Jean-Claude VIEUX ajoute qu'il s'agira dans un premier temps d'un essai au cours de l'année 2017, afin de quantifier l'économie réalisée, qui pourrait être de l'ordre de 40 % pour la commune (5 à 6 000 €).

M. Mickaël ARANDA indique qu'il y aura des jours d'exception, pendant lesquels l'éclairage public sera maintenu, notamment lorsqu'il y aura des manifestations nocturnes sur la commune (Fête nationale par exemple). La coupure de l'éclairage public pourrait prendre effet à partir du 15 janvier 2017 prochain.

Mme le Maire précise qu'une information sera faite dans le bulletin municipal et par voie de presse.

Le Conseil Municipal décide, à 17 voix pour et 1 abstention, d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit et donne délégation à Mme le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage.

- **Raccordement de parcelles**

Mme le Maire explique que la commune a la possibilité de faire procéder à des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à l'alimentation en énergie de 2 parcelles situées en zone UD du PLU.

La Commission Urbanisme a étudié les propositions du SYDESL :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis du SYDESL pour un montant de 3780 € H.T à charge de la commune.

- **Travaux d'assainissement - travaux de réhabilitation des réseaux :**

Mme le Maire rappelle que la longueur du réseau de collecte des eaux usées de la commune est de 23 km. Il s'agit d'un réseau principalement de type unitaire, avec 7 déversoirs d'orage et 5 postes de refoulement. Un diagnostic réalisé en 2009 sur le système d'assainissement a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements sur le réseau d'eaux usées. Le réseau situé derrière le cimetière est en particulièrement mauvais état, tout comme celui de la Chanée.

Mme le Maire explique que l'objectif est, dans un premier temps, de réaliser une étude complète sur les travaux à réaliser, dont le montant a été estimé à 324 200 € HT. Elle dispose pour cela d'une proposition technique et financière du cabinet G2C Environnement d'un montant de 15 224 €. Elle précise par ailleurs qu'il est possible de déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. L'étude permettrait d'analyser plusieurs scénarios, notamment la possibilité de ne pas réimplanter le réseau en terrains privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis du cabinet d'études G2C Environnement et décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les études et travaux à réaliser sur ce programme.

- **Travaux d'assainissement : fourniture et pose d'un ouvrage de comptage en sortie de lagune :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un ouvrage de comptage en sortie de lagune afin de réaliser les bilans 24 heures dans les conditions réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015. Elle indique aussi qu'il y a possibilité de déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Elle explique qu'un devis a été demandé auprès de deux entreprises : SAUR et MARMONT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve à l'unanimité le devis déposé par l'entreprise MARMONT mieux-disant pour la fourniture et la pose d'un ouvrage de comptage en sortie de lagune pour un montant de 4134 € HT,**
- **décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.**

- **Acquisition de biens immeubles :**

Mme le Maire rappelle qu'en sa séance du 27 septembre 2016 dernier, le Conseil Municipal a pris à l'unanimité une délibération de principe quant à l'acquisition du site de la DRI (bâtiments et terrain). Le Conseil Départemental confirme son intention de céder à la commune de Saint Germain-du-Bois les biens suivants :

- une parcelle de terrain cadastré section AK n° 473 d'une surface de 37 a 24 ca, au prix estimé par les Domaines de 22 300 € ;
- le centre d'exploitation de la DRI et les infrastructures du département implantés sur la parcelle AI n° 307 d'une contenance de 32 a 28 ca, estimés par les Domaines à 91 200 €.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du souhait du Conseil Départemental de conserver la jouissance - à titre gratuit - de ce site en attendant la construction de leurs nouveaux bâtiments en zone artisanale, et ce jusqu'au 31 août 2019 au plus tard, sauf cas de force majeure.

Mme le Maire indique qu'une Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) a été déposée le 16 novembre pour les travaux des nouveaux locaux. Elle souligne par ailleurs l'intérêt pour la commune d'acquérir l'actuel site de la DRI, dans la mesure où il est voisin des services techniques municipaux, mais aussi de maintenir l'activité de la DRI sur notre commune jusqu'à la construction des nouveaux bâtiments.

Le montant nécessaire à cette acquisition étant inscrit au budget 2016, le Conseil Municipal :

- **autorise Mme le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces biens pour le prix maximum du montant des estimations réalisées par les services des Domaines,**
- **accepte la mise à disposition, à titre gratuit, du site actuel au Département, et ce jusqu'au 30 août 2019 au plus tard, conformément aux dispositions suivantes, qui seront mentionnées dans l'acte notarié :**
 - **les abonnements et consommations d'eau, électricité, téléphone, assainissement, ainsi que les frais de chauffage seront à la charge du Département, ainsi que tout impôt afférent à ce bâtiment (ordures ménagères...),**
 - **le Département assurera en outre l'entretien général du bâtiment,**
 - **le Département devra assurer la bonne conservation et souscrire les contrats garantissant les locaux et sa responsabilité.**

• **Création de postes d'agents recenseurs :**

- En raison du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017, Mme le Maire propose de créer cinq postes de vacataires pour recruter cinq agents recenseurs. Il convient également de fixer le montant de rémunération des agents recrutés, qui sera calculée en fonction du nombre de questionnaires collectés auprès des habitants, du nombre de logements visités mais aussi de la participation des agents recenseurs aux réunions organisées par l'INSEE ou par la Mairie.
- **Le Conseil Municipal décide de porter au budget 2017 les crédits nécessaires à la rémunération des cinq vacataires conformément aux modalités suivantes :**
 - **1,24 € par habitant recensé,**
 - **1,15 € par logement,**
 - **16,50 € par heure de réunion,**

ce qui représentera un budget global de 4 130 € pour la rémunération des cinq agents recenseurs.

- **de nommer Mme Nathalie DUMEY coordonnateur communal et Mme Sandrine BUGUET, coordonnateur adjoint.**

Mme le Maire indique que deux des cinq agents recenseurs nécessaires ont été recrutés. Ces personnes ont déjà procédé au dernier recensement.

- **Participation au fonds de concours voirie 2016 :**

Mme le Maire indique que le montant des travaux voirie 2016 sur la CCBR 71 s'élève à 46 664,94 €. La participation de la commune est de 10 493,55 €.

Le Conseil Municipal approuve la participation financière de la commune à cet investissement, au travers d'un fond de concours voirie d'un montant de 10 493,55 €, somme inscrite au budget 2016.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes - « Compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017 » :**

Mme le Maire explique que, dans sa séance du 28 septembre 2016, l'assemblée communautaire a émis le souhait d'étendre ses attributions, à compter du 1^{er} janvier 2017, de manière à acquérir de nouvelles compétences suite à la mise en place de la loi NOTRe. Cette modification est subordonnée à une délibération de la CCBR 71 et des conseils municipaux des communes. Elle porte sur la prise de compétences obligatoires - zone artisanale, collecte et traitement des déchets - et d'une compétence facultative : contribution au budget du SDIS à partir du 1^{er} janvier 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'extension, à compter du 1^{er} janvier 2017, des attributions de la CCBR 71 en matière de compétences obligatoires et approuve les statuts mis à jour de la CCBR 71.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes - « Contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours » :**

Mme le Maire indique que la CCBR71 a évoqué la possibilité d'effectuer le paiement de la contribution des communes au SDIS, en lieu et place des communes adhérentes à la communauté. De ce fait, la fiscalité de la CCBR71 augmenterait, ce qui pourrait avoir un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale de la communauté (CIF) et permettrait à la CCBR 71 de disposer d'une plus grande dotation globale de fonctionnement (DGF). Au titre des transferts de compétences à la CCBR 71, chaque commune devra étudier son niveau de fiscalité afin de baisser les taux d'imposition, si cela s'avère possible. Pour permettre ce transfert à la CCBR71 à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient que l'ensemble des communes adhérentes donne son accord et que les statuts soient modifiés.

L'assemblée communautaire a donné son accord à l'unanimité de ses membres sur ce projet.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le paiement de la contribution de la commune au SDIS par l'intermédiaire de la CCBR 71, à partir du 1^{er} janvier 2018. Il approuve par conséquent la modification des statuts de la CCBR 71.

- **Avis sur le projet de SCOT de la Bresse Bourguignonne :**

Après 4 ans de concertation, Mme le Maire indique que le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est arrivé à son terme et validé en date du 10 octobre 2016 par le Comité Syndical du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne. Le projet de SCOT est désormais transmis pour avis aux communes concernées.

Mme le Maire précise que ce projet est favorable pour notre commune, car celle-ci est identifiée comme pôle d'équilibre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT de la Bresse Bourguignonne.

- **Signature d'une convention relative à la transmission des données d'état civil et des avis électoraux par internet à l'INSEE :**

Mme le Maire explique que de nombreuses informations relatives à l'état civil et électoral doivent être transmises à l'INSEE. L'informatisation de la gestion de l'état civil et du transfert des données vers l'INSEE s'impose progressivement aux mairies, l'INSEE ayant créé un site internet, baptisé AIREPPNET, destiné à la transmission par voie dématérialisée des bulletins de l'état civil.

Afin de formaliser le partenariat entre la mairie et l'INSEE, une convention d'une durée de 5 ans doit être signée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat de partenariat pour la transmission des données à l'INSEE.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Communication :**

M. Patrice CALVEZ rend compte des travaux de la commission qui s'est réunie le 4 octobre :

- plaquette Nouveaux habitants : son contenu est présenté dans le dossier de séance. Une demande a été faite à l'UCIA pour intégrer des "bons cadeaux" auprès des commerçants.
- article de l'Indépendant sur notre commune : le journal de vendredi, avec une double page sur Saint Germain, sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- bulletin municipal : finalisation d'ici le 10 décembre, pour distribution en début d'année 2017 avec le JSL. Le bulletin municipal devrait comporter 60 pages, plusieurs associations ont sollicité un emplacement.

- **Commission Urbanisme :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le compte-rendu de la réunion du 10 octobre :

- travaux de rénovation des logements communaux : proposition d'une concession à un bailleur social,
- extension de la salle de musculation : étude par un cabinet d'architecte avec un estimatif de 60 000 € HT,
- travaux d'assainissement : fin des travaux route de Louhans et rue de la Traverse, réception effectuée le 12 octobre. L'intervention de l'entreprise MARMONT a été très satisfaisante. Le revêtement mis en place rue de la Traverse est provisoire car, début 2017, l'enfouissement des réseaux électriques sera réalisé.
- travaux à l'école primaire : détournement du réseau d'assainissement dans la cour, fondations réalisées, couleur des cloisons choisie. Une réunion a été organisée le 14 octobre avec l'ATD pour chiffrer divers points tels la démolition du préau, la réfection de la cour, les clôtures, le parking, sécurisation des sites scolaires,
- point sur les chemins communaux : tous les travaux prévus ont été réalisés par la CCB71, à l'exception de l'impasse du Villey, qui sera faite en 2017.
- extension du réseau électrique / travaux SYDESL (cf. délibération ci-dessus).

- **Ecole Primaire :**

Mme Françoise MARIZY dresse le compte-rendu du conseil d'école du 14 octobre :

- pour cette rentrée 2016/17, 114 élèves ont été accueillis. Pour la rentrée scolaire suivante, l'effectif est attendu en baisse (départ en 6^{ème} de 24 CM2, et seulement 10 ou 11 élèves attendus en CP),
- deux institutrices se partagent la classe de CM1. Le 3^{ème} cycle comprend désormais le CM1, le CM2 et la 6^{ème},
- le règlement intérieur de l'école a été présenté et adopté à l'unanimité.

- un livret scolaire numérique pourrait être mis en place du CP à la 3^{ème}.

- **DASEN :**

Mme le Maire fait état du courrier du 7 novembre 2016 de l'Académie de Dijon, précisant qu'en l'absence de l'Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Louhans, Bruno RENAULT, c'est Claire VILLIERS, conseillère pédagogique, qui le remplace.

- **Dossiers relatifs à la sécheresse 2015 :**

Par courrier en date du 8 novembre 2016, M. le Préfet indique que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2015 sera examinée au plus tard le 13 décembre prochain.

Dans le cadre de la révision des zones défavorisées qui interviendra en 2018, le premier projet présenté maintient le classement de la commune de Saint Germain-du-Bois en zone défavorisée. Ce classement permet l'accès à une aide destinée à favoriser les activités d'élevage (ICHN / indemnité compensatoire de handicaps naturels).

- **Logements communaux :**

Le dossier qui sera envoyé aux bailleurs sociaux pour présenter le projet est annexé au dossier de séance.

- **Subvention au titre de l'appel à projets départemental :**

La demande de subvention sollicitée pour la construction d'un local a reçu un avis favorable de la part du Conseil Départemental, qui a accordé le 10 octobre dernier une aide financière d'un montant de 4 296 €.

- **Assemblée Nationale :**

Par courrier du 3 octobre, la députée Cécile UNTERMAIER ne donne pas suite à la demande de soutien financier de notre commune concernant les travaux d'assainissement, le jury citoyen mis en place ayant retenu des projets ayant trait à l'enfance et à la jeunesse.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les remerciements reçus en mairie :

- Mme la Sénatrice Marie MERCIER, suite à sa visite dans notre commune ;
- l'Association Jonquille, l'ADMR, les Amis de la Maison de Retraite et la Prévention Routière pour la subvention reçue ;
- la Bibliothèque pour les présents achetés par la commune.

- **Informations diverses :**

- Arrivée de Mme Véronique BEUVE, sous-préfète de l'arrondissement de Louhans, qui a pris ses fonctions le 2 novembre.
- Une stagiaire sera accueillie à l'école maternelle en décembre.
- L'Entraide San-Germinoise a fait un don de 3 500 € au profit du CCAS, ce qui porte son action pour financer le CCAS à 4 300 € pour l'année 2016.
- Le permis d'aménager du lotissement route de Pierre a été accordé. Les fouilles sont terminées, la DRAC devrait rendre ses conclusions d'ici la fin d'année.
- Les colis de Noël du CCAS seront préparés le 7 décembre.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a retiré ce jour les délégations de M. Régis BIDAULT.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 25.